

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2018/078

Genève, 30 octobre 2018

CONCERNE

Groupe technique consultatif (GTC) sur MIKE et ETIS

1. La résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16) *Commerce des spécimens d'éléphants* charge le Comité permanent d'établir un Groupe technique consultatif (GTC) pour assurer la supervision technique du programme de Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE) et du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS).
2. Lors de sa 70^e session (Sochi, octobre 2018), le Comité permanent a approuvé une révision de la composition du GTC visant à pourvoir deux postes vacants dans la catégorie « experts mondiaux », en s'appuyant sur les recommandations de son sous-groupe MIKE-ETIS relatives aux candidats proposés par le Secrétariat, en consultation avec TRAFFIC.
3. En conséquence, les experts mondiaux suivants ont été nommés membres du GTC :
 - Holly Dublin
 - William Link
4. Conformément au mandat du GTC, les présidents des groupes de spécialistes des éléphants d'Afrique et d'Asie de l'Union internationale pour la conservation de la nature doivent être cooptés au GTC. Benson Okita a été nommé nouveau président du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN et rejoindra donc le GTC en tant qu'expert coopté.
5. La composition du GTC, en date du 5 octobre 2018, est la suivante :

Experts mondiaux

- Eleanor Jane Milner-Gulland
- Holly Dublin
- Hugo Jachmann
- William Link

Experts sous-régionaux

- Leonard Mubalama (Afrique centrale)
- Chris Thouless (Afrique de l'Est)
- Russell Taylor (Afrique australe)
- Emmanuel Hema (Afrique de l'Ouest)

- Raman Sukumar (Asie du Sud)
- Li Zhang (Asie du Sud-Est)

Experts co-optés

- Benson Okita (UICN/SSC Président du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique)
- Vivek Menon (UICN/SSC Président du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Asie)
- Fiona Underwood (statisticienne ETIS)
6. Le Comité permanent et le Secrétariat tiennent à exprimer leurs sincères remerciements aux anciens membres du GTC sur MIKE et ETIS pour les services considérables qu'ils ont rendus à la Convention, et ils souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent le GTC.
7. La présente notification remplace la notification aux parties No. 2016/012 du 16 février 2016.